



Législature	: 2016 – 2021
Année	: 2019
Séance	: 1

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 1^{ER} AVRIL 2019

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL DES 19 NOVEMBRE 2018 ET 3 DECEMBRE 2018.....	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	4
4.	ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE	4
5.	COURRIER.....	5
6.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	5
6.1	Votations	5
6.2	Elections complémentaires au Conseil d'Etat - 1 ^{er} tour	6
6.3	Repas de fin d'année législative	6
7.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	6
7.1	ASIJ.....	6
7.2	ORPC.....	7
7.3	ASEL.....	8
8.	PREAVIS 01/2019 : DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE VOIRIE	8
9.	PREAVIS 02/2019 : DEMANDE DE CREDIT POUR L'AMENAGEMENT D'UN SENTIER PUBLIC DANS LE QUARTIER D'EN BRIT, AINSI QUE L'ASSAINISSEMENT ET LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES	9
10.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	12
10.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	12
10.1.1	Plan d'affectation Village-Centre.....	12
10.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	12
10.2.1	Remerciements.....	12
10.3	Informations données par M. Daniel Métraux	12
10.3.1	Conciergerie	12
10.3.2	ORPC	12
10.3.3	100 ^{ème} des Jeunesses campagnardes 2019 à Savigny	12
10.4	Informations données par M. Louis Pipoz.....	12
10.4.1	Réseau APERO.....	12
10.5	Informations données par M. Jean-Claude Rochat.....	13
10.5.1	Remerciements.....	13
10.5.2	Changements au sein du personnel.....	13
11.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	13
11.1	100 ^{ème} des Jeunesses campagnardes.....	13
11.2	Festival de films d'animation.....	13
11.3	Circulation routière	13
11.4	Agenda / Annonces / Affichages.....	14

Salutations

La Présidente ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers, Mme la secrétaire du Conseil communal, M. le Boursier, M. l'Huissier, ainsi que les représentants de la presse.

1. APPEL

Présidence : Mme Josée Martin

Sont excusés : M. Pascal Beaujouan
Mme Jeannette Carr Klappert
M. Alexandre Dubas
M. Frédéric Konrad
M. Boris Müller
Mme Berthe Vaney

Arrivée tardive excusée M. Fritz Burri - qui rejoint l'assemblée à 20 h. 05

Absence non excusée M. Ralph Brühlmann

La Présidente informe l'assemblée de l'absence de Mme Isabelle Schori, Secrétaire Municipale, qui en raison d'un accident de ski ne peut assister à la séance.

Elle indique encore que Mme Jeannette Carr Klappert, scrutatrice, étant absente, c'est M. Antoine Eichelberger, scrutateur suppléant, qui la remplace.

Sont présents : 51 conseillères et conseillers, puis 52

2. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DES SEANCES DU CONSEIL COMMUNAL DES 19 NOVEMBRE 2018 ET 3 DECEMBRE 2018

La Présidente ouvre la discussion sur le procès-verbal du 19 novembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet ledit procès-verbal au vote. Il est accepté à l'unanimité.

Elle ouvre ensuite la discussion s'agissant du procès-verbal du 3 décembre 2018.

La parole n'étant pas demandée, la Présidente clôt la discussion et soumet ledit procès-verbal au vote. Il est accepté à l'unanimité.

La secrétaire est remerciée pour la rédaction des procès-verbaux.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 20 février 2019, le Bureau a fixé l'ordre du jour qui a été remis avec la convocation à la présente séance.

1. Appel
2. Adoption des procès-verbaux des séances du Conseil communal des 19 novembre 2018 et 3 décembre 2018
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Assermentation d'une nouvelle conseillère communale
5. Courrier
6. Communications du Bureau
7. Communications des délégués aux associations intercommunales
8. Préavis 01/2019 : Demande de crédit pour le remplacement d'un véhicule de voirie
9. Préavis 02/2019 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, ainsi que l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées.
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

4. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE

En remplacement de M. Samuel Jatton, démissionnaire, un siège attribué au groupe « Les Verts » est vacant. Mme Aurélie Masciulli est dès lors priée de venir devant l'assemblée pour prêter serment. La Présidente procède à la lecture du serment :

« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Après la lecture du serment, la conseillère est appelée par son nom, lève la main droite et répond « *Je le promets* ».

La Présidente prend acte de la promesse de Mme Aurélie Masciulli et la déclare membre du Conseil communal de Savigny pour la législature 2016 - 2021. Elle l'invite à prendre place au sein de l'assemblée et, sous les applaudissements de l'Assemblée, lui remet le classeur des Règlements communaux.

M. le Conseiller André Mennet souhaiterait savoir combien de changements sont intervenus parmi les Conseillères et les Conseillers depuis le début de la législature. Même si le nombre est raisonnable, la Présidente indique qu'il sera répondu à cette question lors de la prochaine séance.

5. COURRIER

Depuis la séance du 3 décembre 2018, le Bureau a reçu le courrier suivant :

- Reçu le 17 décembre 2018 et transmis aux Conseillères et Conseillers le 21 décembre 2018 l'invitation de Lausanne Région pour un événement intitulé « politique publique : la place des seniors dans nos communes ».
- Reçu courrier du 21 décembre 2018 de la Préfecture du district de Lavaux-Oron concernant l'organisation de l'élection complémentaire au Conseil d'Etat du 17 mars 2019.
- Reçu courrier du 17 janvier 2019 de l'Union des communes vaudoises présentant leurs diverses prestations. Des *flyers* sont mis à disposition sur la table à l'entrée de la salle. Y est notamment présentée une formation intitulée « les bases du pilotage communal » qui s'adresse aux élus et aux employés communaux.
- Reçu courrier du 8 février 2019 de la Municipalité indiquant les points à l'ordre du jour en ce qui la concerne pour la séance du 1^{er} avril 2019.
- Reçu en date du 27 mars 2019 de l'Association les potagers de Savigny, un courrier qui annonce sa création et qui propose aux habitants du village des parcelles à cultiver, grâce à un terrain mis gracieusement à disposition par la Commune de Savigny et situé sur le site de l'ancien collège. L'association a le grand plaisir d'inviter les membres du Conseil au vernissage des potagers, le 25 mai 2019, de 10 h. 00 à 13 h. 00, devant l'ancien collège.

6. COMMUNICATIONS DU BUREAU

6.1 Votations

Conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil, la Présidente communique au Conseil les résultats des votations du dimanche 10 février 2019.

VOTATIONS FEDERALES

Objet - 1 - Initiative contre le mitage

Au niveau	Résultat	taux	oui	non	% Participation
Fédéral	Refusé	63.7%%			37.4%
Cantonal	Refusé	62.92%			38.20%
District	Refusé	65.63%			43.91%
Communal	Refusé	68.82%	304	671	46.97%

6.2 Elections complémentaires au Conseil d'Etat - 1^{er} tour

Conformément à l'art. 29 du Règlement du Conseil, la Présidente communique au Conseil les résultats des élections du dimanche 17 mars 2019.

	Vaud	District	Savigny	
Taux de participation	34.15%	38.67%	40.17%	Voix

Rebecca Ruiz	46.59%	43.04%	40.05%	334
Pascal Dessauges	37.56%	41.63%	46.16%	385
Axel Marion	6.03%	6.98%	5.64%	47
Jean-Michel Dolivo	4.12%	3.41%	2.4%	20
Anaïs Timofte	3.26%	2.77%	3%	25

Il convient de rappeler que le candidat Pascal Dessauges ne s'étant pas représenté pour le 2^{ème} tour, c'est bien Mme Rebecca Ruiz qui a été élue tacitement Conseillère d'Etat. Il n'y aura dès lors pas de 2^{ème} tour pour ces élections complémentaires.

6.3 Repas de fin d'année législative

Pour rappel, le repas de fin d'année législative est fixé **au vendredi 28 juin 2019, à 18 h. 00** sur le site de la fête du 100^{ème} de la Fédération Vaudoise des Jeunesses Campagnardes. Une invitation parviendra aux Conseillères et Conseillers au début du mois de mai 2019. Le Bureau se réjouit du privilège de pouvoir découvrir les coulisses de la fête, présentées par les organisateurs et de partager un moment festif.

7. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

Avant de passer la parole aux délégués, la Présidente relève que la Municipalité a remis à chacun les feuillets contenant les modifications des règlements, dont celui concernant l'art. 71 du Règlement du Conseil communal introduisant un point 4. « *Communications des délégués des conseils intercommunaux* ». Elle rappelle que l'introduction de ce nouveau point fait suite à la motion déposée au début de l'année 2018, approuvée par Le Conseil d'Etat et entrée en vigueur le 21 janvier 2019. On peut se réjouir de la rapidité apportée au traitement de cette motion et en remercier la Municipalité. Les délégués des associations intercommunales sont dès lors priés de communiquer.

7.1 ASIJ

Mme la Conseillère Sandra Klinke indique que l'ASIJ a siégé le 5 décembre 2018. Aucun préavis n'était à l'ordre du jour, mais seulement des communications. Le Codir a communiqué au sujet d'un problème de fuite d'eau dans le Collège du Raffort ; problème résolu et dont le 95% des coûts sera couvert par l'assurance.

Le bâtiment de Servion a été mis en service ; tout est en conformité, à l'exception de quelques petits problèmes de chauffage. Beaucoup de familles avec enfants sont venues s'installer à Servion. Il en découle que les classes sont pleines et certains enfants seront scolarisés à Forel.

Au niveau des transports, et selon le Codir, tout se passe mieux. La commission de gestion a pour mission de voir ce qui a pu dysfonctionner lors de l'appel d'offres pour les transports. Une rencontre a eu lieu en début d'année avec le Codir. Un conseiller a également pris la parole durant cette assemblée intercommunale pour expliquer les problèmes d'attente des élèves devant l'école et notamment la question de la responsabilité entre l'école, l'UAPE et les transports. Ces problèmes de responsabilité restent encore à clarifier. La séance s'est terminée par la présentation du nouveau complexe scolaire de Carouge, avec un appel d'offres à entreprises totales qui aura lieu de mars à juin 2019. La votation du crédit aura lieu à la fin du mois septembre 2019.

La prochaine séance de l'ASIJ est agendée au 29 juin 2019.

7.2 ORPC

Mme la Conseillère Laurence Libal indique qu'une séance a eu lieu pour l'ORPC le 6 décembre 2018. Deux objets étaient à l'ordre du jour : le Budget 2019 et Aménagement des locaux de l'ORPC du district de Lavaux-Oron.

Le budget n'a pas été discuté sur le fond. En revanche, deux des trois entités ayant voté leur propre budget 2019, une longue discussion s'en est suivie. En effet, Lavaux et Pully souhaitaient que soit noté au procès-verbal que les propres budgets votés seraient caduques en cas d'adoption du budget 2019. Le procès-verbal indique dès lors que cette demande a été présentée. Il n'est cependant pas certain qu'il soit de la compétence du Conseil ou du Bureau d'invalider les budgets votés dans les entités respectives. Le budget 2019, d'un montant total de CHF 1'726'250.00, a été voté.

Le deuxième préavis *Aménagement des locaux de l'ORPC du district de Lavaux* est en réalité une demande de crédit complémentaire. Les locaux de Forel étant des surfaces nues, il a fallu tout créer, tout installer pour un montant de CHF 122'000.00. Une contribution unique de CHF 2.00 par habitant a été demandée. Pour Savigny, cela représente *grosso modo* CHF 6'700.00. Deux remarques ont été faites à ce sujet, à savoir que :

1. La demande de crédit intervient après l'adoption des budgets dans les communes appartenant à l'ORPC, ce qui pose problème. En l'état, Savigny se trouvera avec une dépense de CHF 6'700.00 non budgétée. Cette dépense devrait être absorbable, mais relevons que les grandes communes n'étaient pas contentes du tout.
2. A la deuxième séance de ce conseil déjà, une demande de crédit complémentaire est présentée. La question s'est posée de savoir si cela serait à chaque fois le cas et si les CHF 23.50 par habitant votés au départ sont suffisants. L'explication donnée est que l'entité étant à ses débuts, elle ne pouvait pas obtenir de prêt bancaire d'où la demande d'avance. Quant à l'amortissement, il est déjà indiqué au budget 2019 et il devrait commencer en 2020.

En conclusion, ce préavis a été accepté, du fait également que, sauf erreur, les frais étaient déjà engagés.

Cela étant, la Commission de gestion a été nommée. Le prochain conseil est agendé au 11 avril 2019. Un seul objet sera à l'ordre du jour, à savoir le règlement du personnel de l'entité. A titre informatif Mme Libal indique faire partie de la commission chargée de son étude.

7.3 ASEL

M. le Conseiller Viesturs Simanis communique que la prochaine séance de l'ASEL est fixée au 18 juin 2019. Lors de cette séance seront traités le rapport de gestion et les comptes.

8. PREAVIS 01/2019 : DEMANDE DE CREDIT POUR LE REMPLACEMENT D'UN VEHICULE DE VOIRIE

Le rapport de la Commission *ad hoc* étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Antoine Eichelberger, rapporteur, à en lire les conclusions et, si besoin, à en commenter les travaux.

Conclusions

La Commission chargée du préavis 01/2019, formée de M. Michel Libal, Président, M. Antoine Eichelberger, rapporteur, Mme Laurence Wuarchoz et Mme Isabelle Müller en tant que membres, M. Fritz Burri et M. Boris Müller étant excusés, s'est réunie le 11 mars 2019, à 19 h. 30 dans la salle des commissions, à Savigny. La Commission remercie M. le Municipal Gilbert Regamey officiant à cette occasion en tant que délégué municipal, pour sa présence, ses explications et ses réponses concernant le projet de remplacement du véhicule de voirie actuel. Suite à ses délibérations, la Commission, en conclusion et à l'unanimité, vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers de prendre les décisions suivantes :

1. *D'accorder à la municipalité un crédit de CHF 80'000.00 TTC (huitante mille francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et ouvre la discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente donne lecture des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°01/2019 du 17 janvier 2019,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 80'000.00 TTC (huitante mille francs) pour le remplacement d'un véhicule de voirie.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 01/2019 est accepté à l'unanimité.

9. PREAVIS 02/2019 : DEMANDE DE CREDIT POUR L'AMENAGEMENT D'UN SENTIER PUBLIC DANS LE QUARTIER D'EN BRIT, AINSI QUE L'ASSAINISSEMENT ET LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE DE REFOULEMENT DES EAUX USEES

Le rapport étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Boris Hornemann, rapporteur, à lire les conclusions de la Commission *ad hoc* et à commenter, si besoin, les travaux de la commission.

Conclusions

Comme indiqué plus haut, les quantités n'ont pas été adaptées dans la soumission pour éviter une nouvelle procédure. De plus, de nombreux montants de la soumission ne devraient pas être additionnés car ils servent uniquement à obtenir des prix de référence en cas de besoin. Une marge de 10% de divers et imprévus est déjà comptée dans le montant. Au final, les travaux effectifs devraient donc coûter bien moins que le montant attribué. Vu les erreurs à répétition commises par le Bureau Gemetris, censé assurer la direction des travaux, nous demandons à la commune de suivre de près le déroulement des travaux pour éviter des surcoûts. Nous souhaitons également que la commune envisage de mettre en concurrence d'autres bureaux pour les prochains préavis.

Après avoir tenu compte des informations portées à sa connaissance, la Commission, à la majorité, vous propose Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

- 1. De prendre note que la commission est déçue du manque de rigueur de ce projet*
- 2. De voter l'amendement de diminution de crédit de CHF 294'000.00 à CHF 189'200.00*
- 3. D'accorder à la Municipalité la demande de crédit de CHF 189'200.00 TTC (cent huitante-neuf mille deux cents francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le préavis*
- 4. D'admettre le mode de financement proposé*
- 5. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité*
- 6. De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec d'éventuelles modifications de limites, la constitution et la modification de servitudes, nécessaires à la réalisation du projet*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leur travail et invite M. Alain Perreten, rapporteur de la Commission des Finances, à venir lire les conclusions de la CoFin et à commenter, si besoin, ses travaux.

Conclusions

En regard de la correction du montant du budget, ramené à CHF 189'200.-, la Cofin reconnaît l'opportunité de la démarche et accepte, sous l'angle des aspects financiers, à l'unanimité de ses membres présents, le préavis 02/2019.

La Cofin vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit réduit à CH 189'200.00 TTC (cent huitante mille deux cents francs) pour les travaux d'aménagement d'un sentier public dans le quartier d'En Brit, et l'assainissement et le remplacement de la conduite de refoulement des eaux usées présentés dans le préavis 02/2019.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

La Présidente remercie la Cofin et son rapporteur pour leurs travaux et ouvre la discussion.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT souhaite apporter une précision concernant l'erreur survenue dans le préavis présenté. Le projet initial prévoyait des travaux de remplacement de la canalisation d'eau potable, le long du trottoir. Cette partie des travaux a été retirée du préavis puisqu'elle ne figurait pas dans le plan d'investissement. Le Bureau Gemetris, qui en a été informé, devait retirer toutes les prestations y relatives. Il a par ailleurs confirmé plusieurs fois la bonne exécution de ce retrait. De l'aspect des travaux prévus pour la partie « eau » la différence était moindre, mais de l'aspect du sentier la différence était beaucoup plus visible. Après maints échanges, le Bureau Gemetris a confirmé que les montants étaient corrects et à jour. Or quelques jours avant la séance prévue avec la Commission ad hoc le Bureau Gemetris a renvoyé un document cette fois dûment corrigé.

M. le Conseiller Marc Cornut aimerait savoir si les parcelles 76 et 87 sont reliées aux canalisations des eaux usées. En effet, en cas de transformations les propriétaires pourraient être bloqués du fait que les parcelles ne sont pas reliées. Si tel est le cas, ces travaux pourraient être envisagés dans le même temps.

M. le Municipal Jean-Claude RoCHAT confirme que ces deux biens-fonds sont raccordés.

M. le Conseiller Christian Aeschlimann aimerait savoir s'il y a ou non un engagement formel de la Municipalité de mettre, dans le futur, le Bureau Gemetris en concurrence.

M. le Municipal Gilbert Regamey relève que certains engagements ont été pris avec le Bureau Gemetris. Il s'agit d'autres projets qui sont à bout touchant et dont il paraît évident qu'ils devront être achevés en collaboration avec Gemetris. Concernant le préavis 02/2019, il s'agit d'une erreur qui s'est malencontreusement glissée dans cette étude. Il en profite pour remercier la Commission ad hoc et Mme Graz pour le travail effectué et leur compréhension. Il espère également que cela ne se reproduira pas. Cependant et comme cela a été relevé, la Municipalité tentera de mettre le Bureau Gemetris en concurrence avec d'autres bureaux.

M. le Conseiller André Mennet souhaite rappeler qu'il avait déjà abordé la question du Bureau Gemetris, lors des travaux sur la conduite de la Route de Mollie-Margot. En effet des problèmes étaient déjà survenus. Cela devient répétitif et il est dommage de continuer cet engagement de cette façon.

M. le Municipal Gilbert Regamey considère que, même si on peut critiquer le Bureau Gemetris, il convient de relever qu'il n'y a pas eu, jusqu'alors, de soucis avec ce bureau, mis à part le préavis 02/2019. Il convient de relever que le Bureau Gemetris tient sa part de responsabilité, mais la Municipalité l'assume également, tout en précisant qu'il sera fait au mieux lors des prochains préavis.

M. le Conseiller André Mennet souhaite revenir sur le sujet. Comme il l'a déjà dit lors d'une séance précédente, le Bureau Gemetris est un bureau de géomètres. Auparavant, le travail se faisait avec un géomètre et en parallèle avec un bureau d'ingénieurs civils. Or, il semble qu'aujourd'hui le bureau Gemetris se charge de tout.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion. Un amendement a été déposé par la Commission ad hoc, et soutenu par la Commission des finances. Elle donne lecture de l'amendement soumis au vote :

Amendement

Suite à diverses modifications et erreurs, et d'entente avec la CoFin, la commission propose d'amender le préavis à un montant de CHF 189'200.00 en lieu et place de CHF 294'000.00.

L'amendement au préavis 02/2019 est accepté à une large majorité, avec une abstention et sans opposition.

La Présidente donne ensuite la lecture complète des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°02/2019 du 24 janvier 2019,*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

1. *D'amender le préavis présenté et d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 189'200.00 TTC (cent huitante-neuf mille deux cents francs) pour la réalisation des ouvrages et travaux décrits dans le préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*
4. *De donner à la Municipalité les pouvoirs l'autorisant à négocier et signer tout acte en relation avec d'éventuelles modifications de limites, la constitution et la modification de servitudes, nécessaires à la réalisation du projet.*

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 02/2019 tel qu'amendé est accepté à une grande majorité, moins trois abstentions et sans opposition.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

10.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

10.1.1 Plan d'affectation Village-Centre

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que le plan d'affectation Village-Centre sera soumis pour approbation au Conseil communal, lors de la séance du 7 octobre 2019.

10.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

10.2.1 Remerciements

M. le Municipal Gilbert Regamey remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté les préavis présentés et confirme que le nécessaire sera fait pour le suivi et la bonne gestion du préavis 02/2019 plus particulièrement.

10.3 Informations données par M. Daniel Métraux

10.3.1 Conciergerie

M. le Municipal Daniel Métraux indique qu'un changement est intervenu au sein du personnel de la conciergerie. M. Félicien Bandade, qui est d'ores et déjà remercié pour le travail accompli durant toutes ces années, est parti à la retraite. Il a été remplacé, à l'interne, par M. Philippe Cordey.

10.3.2 ORPC

Comme déjà dit en début de séance, les nouveaux locaux de Forel sont équipés. Désormais deux ORPC sur trois ont pris possession de leurs locaux, ce qui devrait bientôt être le cas pour le troisième.

10.3.3 100^{ème} des Jeunesses campagnardes 2019 à Savigny

Les gros travaux sont quasiment terminés et le site commence à prendre forme. A la question « comment peut-on aider et/ou participer à cette fête ? » un site internet a été mis en place permettant aux bénévoles de s'inscrire, pour une ou plusieurs tranches horaires. Les inscriptions peuvent se faire à l'adresse : benevolat@savigny2019.ch. Il convient de rappeler que la fête aura lieu du 3 au 21 juillet 2019, à Savigny.

10.4 Informations données par M. Louis Pipoz

10.4.1 Réseau APERO

M. le Municipal Louis Pipoz relève que, comme on a pu le lire dans la presse, un accord est intervenu entre l'EIAP (Etablissement intercommunal pour l'accueil collectif parascolaire primaire) et les réseaux d'accueil de la petite enfance. Suite au premier projet de modification, il y a eu une levée de boucliers assez importante de tout le personnel qui gravite autour de l'accueil de la petite enfance. A l'heure actuelle ces normes ont été acceptées par les deux parties. La mise en œuvre de ces nouvelles normes va démarrer le 1^{er} août 2019. De prime abord, il n'y aura pas d'incidence importante pour le Réseau APERO. Ce nouveau « cadre de référence de l'accueil parascolaire » est tout à fait lisible sur le site de l'APER0 (Publications diverses).

10.5 Informations données par M. Jean-Claude Rochat

10.5.1 Remerciements

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie les Conseillères et les Conseillers d'avoir accepté le préavis 02/2019. Comme l'a indiqué M. le Municipal Regamey, il ne manquera pas de suivre de près l'évolution du projet et, pour les prochains projets, de mettre bien entendu le Bureau Gemetris en concurrence.

10.5.2 Changements au sein du personnel

Comme l'a indiqué M. le Municipal Métraux, M. Philippe Cordey a quitté le Service des eaux pour celui la Conciergerie. Il est remplacé par M. José Sanchez, dont la période d'essai arrive à son terme.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

11.1 100^{ème} des Jeunesses campagnardes

M. le Conseiller Bernard Pouly, au nom comité directeur, remercie le Conseil communal d'avoir choisi la place de fête pour le souper annuel du Conseil communal. Toutefois, si l'on souhaite avoir un aperçu de la place et du programme festif et sportif du 3 au 21 juillet, une séance publique et gratuite est organisée au Forum, le 16 avril 2019, à 20 h 00, lors de laquelle seront dévoilés le plan de la place de fête et le programme. En prenant la casquette du Comité d'organisation, il remercie les Conseillères et Conseillers communaux de leur visite mais remercie également la Municipalité pour tous les efforts et toutes les discussions, ainsi que le soutien qu'elle apporte à cette organisation.

11.2 Festival de films d'animation

M. le Conseiller Alain Perreten relève que Vevey sera, lors de la Fête des Vignerons 2019, le centre du monde de la corporation viti-vinicole. Savigny sera, au mois de juillet, lors de cette magnifique Fête des Jeunesses, le centre du canton. Oui, mais Savigny sera aussi le centre du monde pour ce qui concerne les films d'animation. Le samedi 22 juin 2019 au Forum se déroulera la troisième édition du Festival du Film d'Animation de Savigny. Pourquoi le centre du monde ? la réponse tient dans le fait que depuis le début de l'année, plus de 1'500 films d'animation émanant de réalisateurs du monde entier ont été adressés pour participer à la sélection des 5 séances du samedi 22 juin 2019. Tous les renseignements utiles se trouvent sur la page : festivalanimationsavigny.com. Il s'agit d'un festival magnifique qui s'adresse aux enfants, aux adolescents et aux adultes, avec des ateliers expliquant comment se réalisent les différentes formes des films d'animation.

11.3 Circulation routière

M. le Conseiller Philippe Berthoud aimerait faire part de sa préoccupation au sujet de la traversée du village, notamment au niveau de la circulation routière qui est de plus en plus dense. Des réflexions et des discussions ont déjà été amenées au Conseil ces dernières années à ce sujet. Il fait en particulier référence à la route de la Claie-aux-Moines et à l'entrée de la localité depuis l'Ancienne Poste. Suite aux récents travaux, le ralentisseur est quasiment inexistant, et il constate régulièrement des véhicules, en particulier des camions, qui arrivent à des vitesses assez élevées. Il indiquait en préambule une situation préoccupante, parce qu'on pourrait avoir un jour ou l'autre un accident au milieu du village. Tout en sachant que des changements sont prévus en relation avec la nouvelle affectation du centre du village, et même si des réflexions sont menées au sein de la Municipalité, il aimerait qu'il y ait une prise de conscience de cette problématique.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny précise qu'un atelier en collaboration avec un ingénieur en mobilité, un urbaniste et un paysagiste doit se dérouler la semaine suivante. Le but est d'analyser la situation concernant la circulation routière et, grâce à des images de synthèse, de faire une projection de ce que pourrait être le village. Ces images seront présentées parallèlement au préavis, en vue de son adoption le 7 octobre prochain. Il convient de relever que tout ne sera pas financé dans le cadre du plan d'affectation. En revanche, il est utile pour le Conseil d'avoir une vision d'un projet élargi dans lequel s'inscrivent ces questions de sécurité.

M. le Conseiller Marc Cornut aimerait obtenir quelques renseignements au sujet de la Coop. Dans un premier temps, il espère que les trois maisons qui vont rester vides tout l'été ne seront pas occupées par des *squatters*. Il rappelle que pour les anciens la disparition de ces immeubles, comme le Café de l'Union qui est l'une des plus vieilles bâtisses du village, va faire « un peu drôle ». Néanmoins, il s'étonne de la lenteur de cette mise en œuvre. Il était question que le préavis passe devant le Conseil lors de la séance du 1^{er} avril. Au vu des oppositions assez nombreuses et certaines assez sérieuses, il souhaiterait savoir ce qu'il en est. Mme la Syndique a évoqué la séance du mois d'octobre. Est-ce définitif ou cela pourrait-il être repoussé ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que les oppositions étaient au nombre de trois, dont une collective. Certains éléments ne peuvent cependant pas être pris en considération dans le cadre du Plan d'affectation, vu que tous les points problématiques du village ne peuvent être réglés par ce biais-là. Il est exact que certains éléments seront pris en considération dans les réflexions annexes, mais tout ne pourra pas être lié au Plan d'affectation. Des points intéressants ont été soulevés lors des séances de conciliation avec les opposants et la Municipalité en tiendra également compte. Il convient de relever qu'elle n'est pas seule à décider. En effet, dans le cadre de la convention, les propriétaires fonciers sont partie aux décisions. Or, il est difficile de rencontrer toutes ces personnes régulièrement une fois par semaine ce qui explique le report au 7 octobre 2019. Mme la Syndique rappelle que le préavis doit également être validé en séance de Municipalité avant sa présentation au Conseil. C'est un sujet important et il faut que les commissions disposent du temps nécessaire.

11.4 Agenda / Annonces / Affichages

M. le Conseiller Fritz Burri s'interroge sur l'agenda en ligne sur le site internet de la Commune. La semaine passée, il a pu constater que son contenu est un peu maigre. Y est annoncée la soirée des accordéonistes des Rossignols à Forel alors que le concert de la Gendarmerie Cantonale, qui avait lieu au Forum, le même jour, n'y figurait pas. Serait-il envisageable de proposer aux personnes qui louent le Forum d'annoncer leur soirée sur l'agenda de Savigny ? Il y a en effet un bon nombre de manifestations à Savigny dont on n'est pas au courant.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève qu'à sa connaissance le concert de la Police cantonale était annoncé sur le panneau lumineux. Une information a donc bien été donnée. Concernant les manifestations, il faut que les organisateurs demandent à figurer à l'agenda, sinon, à défaut, il faudra ouvrir un office du tourisme.

M. le Conseiller Fritz Burri aimerait, pour sa bonne compréhension, qu'on lui confirme qu'on ne va rien changer au système actuel.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny rappelle que l'information a été diffusée. Cela figurait sur les tableaux lumineux.

M. le Conseiller Fritz Burri ajoute s'être rendu à des soirées au Forum et que si les affiches n'avaient pas été mises à la porte d'entrée d'un restaurant, il n'en aurait tout simplement pas eu connaissance.

M. le Municipal Daniel Métraux tient à ajouter que pour les manifestations de l'Union des sociétés locales de Savigny (USL), un flyer récapitulatif est distribué chaque année dans les ménages, qu'on trouve également des rappels dans le Journal Savignolan, et qu'en principe toutes les manifestations des sociétés locales sont sur le site internet ainsi que sur les panneaux lumineux aux entrées du village. Il pense que l'information est suffisamment diffusée.

La Présidente remercie la Municipalité, les Conseillères et les Conseillers pour leur participation et leur engagement. Par ailleurs, M. l'Huissier Christian Feusi lui a demandé d'annoncer que des plaquettes de la fête des jeunesses se trouvent à disposition sur la table à la sortie.

La séance est close et la parole passée à la Mme la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21 h. 05

La présidente

Josée Martin


CONSEIL COMMUNAL
LIBERTÉ
PAIX
SAVIGNY

La secrétaire

Martine Marro